

QUELQUES CONSEILS !

Avant la PFMP : Période de Formation en Milieu Professionnel

En 1^{ère} année de CAP et 2nd BAC Professionnel, l'établissement proposera des lieux d'accueil pour la PFMP.
Entre la première et la terminale, l'élève sera amené à construire progressivement son autonomie dans la recherche de PFMP.

Vous serez accompagné différemment selon le niveau de formation pour :

- Définir vos besoins en termes de formation,
- Rechercher un lieu de PFMP :

Un module d'accompagnement personnalisé vous sera proposé par l'équipe pédagogique : rédiger une lettre de motivation, un CV, prendre rendez-vous par téléphone, se présenter dans une structure...

- Sélectionner les milieux professionnels : entreprises, associations, collectivités ...

- **Établir la fiche de Recherche et de Renseignements** que vous rendrez à votre professeur principal **impérativement 30 jours** avant le début de stage. Cette fiche de Renseignements permettra d'établir la convention de stage qui vous sera remise signée.

Se renseigner sur les horaires à effectuer, définir avec le tuteur en entreprise les tâches à réaliser (Cf. au référentiel d'étude).

- **Faire signer** la convention de stage éditée, la remettre au DDFPT, impérativement **15 jours avant le départ en PFMP**.

Vous recevrez une attestation de fin de stage à remettre à votre tuteur avec la convention.

Vous serez destinataire des documents présentant les objectifs de la PFMP. (Livret de stage)

Vous interrogerez votre tuteur sur le matériel et/ou l'équipement requis.

Vous vous renseignerez sur les modalités de transport, d'hébergement entre votre domicile et votre lieu de PFMP.

Pendant la PFMP

- Vous respecterez le règlement intérieur de l'entreprise

- Vous présenterez les documents de suivi (objectifs, formation, activités...) à votre tuteur, dès le premier jour de la PFMP.
- Vous respecterez le planning et les horaires qui auront été négociés et qui figurent sur la convention.
- Vous garderez toutes les pièces nécessaires aux remboursements éventuels des frais.
- Vous effectuerez les tâches proposées par votre tuteur en adéquation avec l'annexe pédagogique de la convention.
- Vous pourrez collecter, avec l'accord de votre tuteur, des documents ou informations, photographies qui seront exploités en classe après la PFMP ou feront l'objet de la rédaction d'un rapport ou d'un dossier.
- Vous complèterez votre livret de suivi.
- Vous serez évalué pendant votre PFMP.

Vous ferez compléter vos documents de suivi ainsi que **votre attestation de fin de stage** remise par le DDFPT.

Après la PFMP

Au retour dans l'établissement, vous participerez à un temps de restitution selon les modalités prévues par vos professeurs, qui aura pour objectifs de vous amener à :

- Expliciter, valoriser et exploiter vos expériences vécues en entreprise.
- Identifier vos réussites et difficultés rencontrées,
- Mutualiser et partager vos pratiques en confrontant vos points de vue et ainsi optimiser vos apprentissages et ainsi votre professionnalisation.

Bénéficier de la cohésion de groupe/solidarité afin de ne pas rester sur un échec, s'appuyer sur le collectif pour surmonter une "épreuve", valoriser et mettre à profit ses acquis/réussites.

EN CAS DE NON-RESPECT DES DELAIS ETABLIS, LES CONVENTIONS DE STAGE NE SERONT PAS TRAITEES.